

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Laon, le

Service Environnement
Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE
MATÉRIAUX ALLUVIONNAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE VIRY-NOUREUIL, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GSM ITALCEMENTI
GROUP**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 1^{er} février 2016, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 22 février 2016 au mercredi 23 mars 2016 inclus**, dans la commune de VIRY-NOUREUIL sur la demande, présentée par la société GSM Italcementi Group, dont le siège social est situé « Les Technodes » à GUERVILLE (78931 cedex), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaire, aux lieux-dits « Les Terrages » et « Les Campelles », sur le territoire de la commune de VIRY-NOUREUIL..

Le projet consiste notamment en l'extraction de matériaux alluvionnaires.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans la mairie de VIRY-NOUREUIL aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de VIRY-NOUREUIL, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. Loïc PERRROS, responsable du projet de la société GSM Italcementi Group au Centre Oasis-Allée de la Pépinière-CS10003-DURY-80044 AMIENS Cedex1 – tel 03.22.67.19.50 ou à la Direction départementale des territoires, Service Environnement, Unité gestion des ICPE, Déchets.

M. Serge VERON, Officier Supérieur en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Jean-Marc LE GOUELLEC, professeur de techniques industrielles, a été désigné comme suppléant ; M. Serge VERON siègera à la mairie de VIRY-NOUREUIL pour recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 22 février 2016 de 9h30 à 12h30
- Jeudi 3 mars 2016 de 16h00 à 19h00
- Vendredi 11 mars 2016 de 16h00 à 19h00
- Samedi 19 mars 2016 de 9h30 à 12h30
- Mercredi 23 mars 2016 de 14h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de VIRY-NOUREUIL et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,



Thomas BOSSUYT